

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

16 septembre 2024

Date de convocation

10 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le dix septembre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (26) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Anne RAINGUE-GICQUEL, Laurent PONNELLE, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Dominique MOURGUES, Gaëlle KERLEAU, Sébastien BLOCH, Charles BAHOLET, Amélie DANET, Guillaume DERVAL, Thibault CHEVALIER, Baptiste GUEGAN, Marie ARNAUDEAU, Laurette FOUCHER, Pascal HASPOT, Christelle ODIAU-MATHIEU, Manuel BERASALUZE, Virginie TARTOUÉ, Laurent LECOQ.

Représentées (3) : pouvoirs ont été donnés :

Marie-Antoinette GUEDES à Thierry RYO

Linda THILL à Laurence DOMET-GRATTIERI

Anaïs DURAND à Françoise PAYEN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

Délibération n°64.09.2024

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI

Rapporteur : Anne RAINGUÉ-GICQUEL

A l'origine, les Projets Educatifs de Territoire ont accompagné la réforme des rythmes scolaires initiée à partir de 2013 afin d'encourager l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours.

A travers une convention avec le ministère en charge de l'Education Nationale et de la Jeunesse et la CAF, le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer, à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Saint-André-des-Eaux a élaboré son premier PEDT en 2015, lors de la mise en place de la semaine de 4,5 jours pour les scolaires de la maternelle et de l'élémentaire.

Déjà reconduit à deux reprises (2018 et 2021), son champ d'action a été élargi aux enfants de 0 à 14 ans et considérant tous ses temps de vie (famille, école et loisirs).

Il est complété depuis 2021 par un « plan mercredi » qui garantit sur cette journée un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité. L'élaboration d'un PEDT ouvre droit à des financements de la CAF.

Le PEDT en cours arrive à son terme et doit être renouvelé pour la période septembre 2024 / août 2027.

Le comité de suivi du PEDT, composé d'élus, des personnels en charge des structures enfance, des directions scolaires Jules Ferry et Notre-Dame et de nombreux partenaires associatifs sportifs et culturels, s'est réuni le 28 mai 2024 pour dresser un bilan 2021-2024 et réfléchir aux intentions et perspectives pour 2024-2027.

Les 3 axes retenus dans le cadre du nouveau projet sont les suivants :

A- Favoriser la citoyenneté et l'inclusion

Objectif n° 1 : Permettre à tous les enfants d'être accueillis

Objectif n° 2 : Développer des actions pour aider les enfants à devenir des citoyens éclairés

Objectif n° 3 : Développer des actions autour de la parentalité

B- Sensibiliser au développement durable et à la transition écologique

Objectif n° 4 : S'engager pour la préservation de la biodiversité et accompagner la prise en compte de la nature dans l'environnement

Objectif n° 5 : Encourager et sécuriser les déplacements doux

Objectif n° 6 : Sensibiliser à l'alimentation durable

Objectif n° 7 : Gestion des déchets

C- Prendre soin de sa santé / Développer les actions sportives et culturelles

Objectif n° 8 : Développer des parcours éducatifs liés à la culture

Objectif n° 9 : Multiplier les possibilités d'animations et d'activités éducatives

Objectif n° 10 : Prendre soin de sa santé

Sur cette base, la commission solidarités, enfance jeunesse, lien intergénérationnel a finalisé le 1^{er} juillet 2024 le PEDT et le plan mercredi, qui ont été approuvés par la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales le 6 août 2024.

Le Conseil Municipal,

VU l'article D. 521-12 du code de l'éducation ;

VU les avis favorables de la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales ;

VU les avis de la commission solidarités, enfance jeunesse, lien intergénérationnel du 15 avril et du 1^{er} juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet éducatif de territoire et le plan mercredi pour la période 2024- 2027, tels qu'annexés à la présente délibération ;

CHARGE le maire de signer ces documents et d'effectuer toutes démarches permettant leur bonne mise en œuvre.

(0 abstention / 0 voix contre / 29 voix pour - **unanimité**)

Annexe à la délibération : PEdT et plan mercredi

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- ☐ La publication le : **19 SEP. 2024**
- ☐ La transmission en Sous-Préfecture le : **01 OCT. 2024**

Projet Educatif de Territoire 2024-2027

Porté par la ville de Saint-André-des-Eaux, le P.E.D.T a pour objectif de proposer aux enfants un **parcours éducatif cohérent et de qualité**. Initialement, il s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire, cependant son périmètre a été élargi progressivement aux plus jeunes (0/3 ans) et aux collégiens (11/14 ans). La mission du P.E.D.T est de permettre un travail collaboratif entre tous les acteurs éducatifs du territoire.

Cet outil élaboré par l'ensemble des partenaires éducatifs de la ville a été totalement repensé par le comité de suivi et d'évaluation. Pour en faire un document attractif, il a été décidé qu'il devait prendre une forme dynamique afin d'entraîner une plus grande participation, de susciter une motivation pour l'appréhender et l'intégrer.

Dès validation du document par les services de l'Etat et après délibération du Conseil Municipal, il sera réalisé un « guide du P.E.D.T 2024-2027 » qui résumera les actions sur lesquelles les partenaires s'engagent. Ce guide sera largement diffusé et communiqué auprès des familles et des partenaires.

Ce P.E.D.T est le fruit de la réflexion commune des partenaires engagés sur notre territoire : élus, agents des services municipaux, enseignants et directeurs d'écoles, présidents et dirigeants d'associations sportives, culturelles et de parents d'élèves.

La forte mobilisation sur le bilan du P.E.D.T 2021-2024 et ses perspectives de développement montre tout l'intérêt que porte l'ensemble des partenaires afin que les enfants andréanais soient accueillis dans des conditions bienveillantes au cœur d'une démarche éducative concertée.

- 2 objectifs majeurs du P.E.D.T :

1. Favoriser le bien-être des enfants
2. Donner à chaque enfant les mêmes chances pour grandir et s'épanouir

Le comité de suivi et d'évaluation est composé des membres suivants :

Ville de Saint-André-des-Eaux :

- Monsieur COËNT, Maire
- Madame RAINGUE-GICQUEL, Maire Adjointe en charge de l'enfance jeunesse et de l'éducation
- Monsieur PONNELLE, Maire Adjoint en charge de la vie associative
- Madame LE COADOU, Maire Adjointe en charge de la Transition Ecologique
- Madame HEGWEIN, Maire Adjointe en charge de la vie culturelle
- Les membres de la commission enfance jeunesse
- Le Directeur de l'éducation
- La Directrice des activités périscolaires
- La référente des ATSEM
- La responsable de la bibliothèque municipale
- La Directrice de la structure petite enfance « Mille pattes »
- L'animatrice du R.P.E.

Éducation Nationale :

- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
- La Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry
- Le Directeur de l'école maternelle Jules Ferry
- La Directrice de l'école Notre Dame

Associations :

- L'association des Parents d'Elèves Indépendants : A.P.E.I
- L'association des Parents de l'Ecole Libre : A.P.E.L
- Les associations sportives de la commune : football, basket, tennis, ESCO, l'Outil en Main...
- Les associations culturelles : Ecole de Musique Andréanaise et Amicale Laïque

Partenaires institutionnels :

- La Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique : C.A.F.L.A
- Le service départemental à la jeunesse : D.R.D.C.S
- Le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile : P.M.I

Rappel des grandes orientations du P.E.D.T :

- Promouvoir une logique de développement éducatif et social du territoire,
- Mettre en relation les différents partenaires locaux afin que chacun, dans son rôle, contribue à offrir des activités et des animations dans un cadre sécurisé et un tout cohérent,
- Développer les activités éducatives et leur articulation en recherchant de la cohérence éducative,
- Sensibiliser aux enjeux clés de l'avenir dont devront s'emparer les futurs citoyens,
- Impliquer, communiquer et informer les familles,
- Concerter l'ensemble des acteurs locaux.

Données démographiques :

La ville de Saint-André-des-Eaux a connu une évolution démographique importante et constante depuis le début des années 2000. De 4 907 habitants en 2004 à 7 065 en 2024, le territoire est composé :

- d'une part importante de familles avec enfants (43% de couples avec enfants et familles monoparentales),
- d'une part plus faible de personnes seules sur le territoire (21%) suggérant tout de même la présence d'habitants potentiellement isolés,
- d'une moindre part de familles monoparentales (6% en 2020) indiquant la présence de familles aux besoins plus prégnants en matière d'accompagnement.

Si Saint-André-des-Eaux avait suivi le rythme d'évolution de la population observé en France métropolitaine, sa population serait de 2 170 habitants en 2019, alors qu'elle en comptait déjà 6 744.

Le taux de variation de 11,7 % de la population andréanaise entre 2014 et 2019 est le plus important de toutes les communes de la Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE et de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Selon l'étude réalisée dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S) :

- 14% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans),
- 21% des habitants ont entre 30 et 44 ans,
- 25% entre 45 et 59 ans,
- 22% de la population est formée des tranches d'âge les plus élevées,
- 18% de la population est âgée de moins de 15 ans.

Le périmètre du P.E.D.T :

Initialement piloté en direction des enfants d'âge scolaire afin de favoriser une cohérence éducative entre l'école et les services périscolaires, le P.E.D.T a progressivement intégré les enfants âgés de 1 à 3 ans puis les collégiens.

Au niveau des structures municipales, le service petite enfance et le service dédié aux 11/15 ans sont désormais parties prenantes du P.E.D.T.

Au niveau des effectifs observés, on compte en 2024 autour de :

- 200 enfants de 1 à 3 ans,
- 650 enfants scolarisés en primaire,
- 350 collégiens.

Le P.E.D.T s'adresse donc potentiellement à un public de **1 200 jeunes**.

Les structures :

Municipales :

- Service de la petite enfance : 1 crèche et 1 Relais Petite Enfance (R.P.E.),
- Service périscolaire : 1 Accueil PériScolaire maternel et élémentaire (A.P.S),
- Service extrascolaire : 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) maternel et élémentaire,
- 1 service dédié aux jeunes de 11 à 15 ans : Jeunes Et Motivés (J.E.M)
- Un restaurant scolaire,
- Une bibliothèque.

Associations sportives :

- Tennis Club Andréanais
- Ecole de Musique Andréanaise
- Amicale Laïque
- Konti Karaté
- L'Outil en Main
- Saint-André Football
- Saint-André Basket Ball
- Full Contact Andréanais

Associations de parents d'élèves :

- Association des Parents d'Elèves Indépendants (A.P.E.I)
- Association des Parents de l'Ecole Libre (A.P.E.L)

Associations d'assistantes maternelles :

- Brin d'Eveil
- Les Petits BAMBINOS

Les écoles :

- Une école maternelle publique
- 1 école élémentaire publique
- 1 école primaire privée

LES AXES DE DEVELOPPEMENT DU P.E.D.T 2024-2027

Le bilan du dernier P.E.D.T a montré que certaines thématiques émergent et qu'il convient donc de les inscrire en « fer de lance » du nouveau projet 2024-2027 :

- **Citoyenneté et Inclusion**
- **Insertion de l'ensemble des activités dans le champ de la transition écologique**
- **Sport/ Santé /Culture**

Au-delà du maillage des services, des animations et des activités proposées qui offrent un niveau de satisfaction confortable (tant au niveau municipal que scolaire ou associatif), il importe désormais d'encourager et d'inscrire dans la durée des thèmes fédérateurs et porteurs de sens collectif.

Bien entendu, l'ensemble des partenaires tablent sur le maintien à minima des actions et activités existantes. De plus, les actions antérieures visant à renforcer la cohérence éducative sont elles aussi maintenues et visent à être reconduites.

Les trois ateliers thématiques menés dans le cadre du bilan 2021-2024 ont été très riches et ont témoigné de la volonté commune de créer une dynamique d'ensemble autour de problématiques partagées.

Ce P.E.D.T deviendra le document de référence sur lequel s'appuieront les équipes pour définir et rédiger leur projet pédagogique dans chacune des structures concernées. Le P.E.D.T rend ainsi la vision commune de l'ensemble des partenaires et l'objectif politique fixé pour les 3 années à venir.

Favoriser la citoyenneté et l'inclusion

1 Inclusion de l'ensemble des enfants dans chaque structure :

Objectif n°1 : Permettre à tous les enfants d'être accueillis

Intégrer tous les enfants, quelles que soient leur singularité et différence.

Réunir l'ensemble des partenaires concernés afin d'établir des protocoles d'accueil cohérents et concertés dès lors qu'une situation particulière le nécessite : Equipes éducatives, P.A.I...

Former les différents professionnels à l'accueil d'un enfant en situation de handicap (ATSEM, animateurs, éducateurs sportifs ...).

Continuer d'accueillir au sein de l'école élémentaire Jules Ferry une unité décentralisée d'enseignement.

Travailler en étroite concertation avec l'IME Clémence Royer sur le volet intégration et formation.

Accueillir des jeunes stagiaires issus de l'IME Clémence Royer dont l'objectif est la découverte de filières professionnelles. Nommer des tuteurs dédiés à ces jeunes stagiaires et les former.

2 Promotion du « vivre ensemble » :

Objectif n°2 : Développer des actions pour aider les enfants à devenir des citoyens éclairés

Favoriser la mixité et la laïcité.

Défendre la relation et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Encourager l'engagement citoyen en associant les enfants aux décisions et aux projets.

Dynamiser la Commission Extra-Municipale (C.E.M) Junior.

Mener des actions d'éducation au numérique et aux médias : Infos/intox, dangers de l'internet, rapport aux réseaux sociaux, y compris par le biais d'animations culturelles.

Apprendre aux enfants à communiquer et à utiliser leur sens critique.

Donner des espaces et du temps aux enfants pour développer leur créativité et leur imaginaire.

Être vigilant face aux situations de harcèlement et mettre en place des protocoles d'actions pour les éradiquer (de type pHAre).

Bannir les discriminations de tout genre.

Favoriser un climat scolaire et extrascolaire serein et bienveillant.

Encourager toutes les incitatives visant à créer du lien intergénérationnel.

Objectif n°3 : Développer des actions autour de la parentalité

Encourager les partenaires autour de la coéducation en formant, en informant (forum, conférences...).

Développer les animations autour de la parentalité afin d'aider les familles qui peuvent rencontrer des difficultés dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants.

Développer les compétences psycho sociales des professionnels dans le secteur de l'enfance.

Poser des regards croisés sur les enfants « perturbateurs » dans une démarche de soutien aux parents.

Mener des actions communes en partenariat avec les autres villes de l'agglomération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (C.T.G).

Sensibiliser au développement durable écologique sur le territoire

1 Sensibiliser à l'environnement :

Objectif n°4 : s'engager pour la préservation de la biodiversité et accompagner la prise en compte de la nature dans l'environnement

Renforcer la sensibilisation et l'éducation de tous les publics, notamment les publics scolaires en proposant des ateliers dédiés et des animations (Parc naturel régional de Brière) autour de la découverte du patrimoine et la sensibilisation au développement durable.

Végétaliser les cours des écoles.

Développer les « petits jardins » et vergers au sein des écoles et des services (crèche, accueil de loisirs...).

Encourager la plantation d'arbres et de haies.

Associer les écoles au sein de projets qu'ils soient associatifs (Jardins Partagés) ou municipaux.

Inciter les écoles à s'inscrire dans la labellisation « E3D » de leur établissement : Ecole en Démarche Globale de Développement Durable.

Sensibiliser les enfants aux écogestes dans chaque structure : gestion des énergies et de l'eau.

2 Développer les mobilités douces :

Objectif n°5 : encourager et sécuriser les déplacements doux

Assurer la sécurité des déplacements pour tous les enfants.

Penser à la place du vélo à chaque nouvel aménagement de voirie : chaussidou, limitation des vitesses, chicane, plateau, hiérarchisation des voies, pistes cyclables, voie verte, plan de circulation...

Participer aux manifestations encourageant la pratique des mobilités douces.

Budgéter chaque année un montant dédié à la pratique des circulations douces : borne de gonflage et de réparation, installation d'arceaux de stationnement et de garages couverts...

Relancer la possibilité de créer des pédibus.

Encourager l'utilisation des transports en commun pour le déplacement des enfants dans le cadre scolaire et extrascolaire.

Faire participer associations, écoles, parents, employés de mairie... au défi Mobilité organisé annuellement par le Conseil Régional.

Inciter les associations à réfléchir sur la promotion des mobilités douces (ex : places réservées vélo ou covoiturage).

3 Promouvoir une alimentation saine et responsable :

Objectif n°6 : sensibiliser à l'alimentation durable

Suivi de la loi Egalim avec l'adoption d'indicateurs précis établis en collaboration avec le prestataire de service.

Organiser régulièrement des réunions de bilan sur le marché de restauration : pourcentage de produits bio et SIQO, origine des produits...

Obtenir le label « restaurant responsable » et s'engager pour obtenir tout autre label (exemple : Territoire Bio et Engagé).

Intégrer les actions défendues et portées par le Plan Alimentaire Territorial (P.A.T.).
Être partenaire actif du Parc naturel régional de Brière : porter et valoriser ses actions notamment auprès des écoles.

Objectif n°7 : gestion des déchets

S'engager aux côtés de la société de restauration en gestion concédée pour une production des repas générant peu de déchets.

Mettre en place toutes les filières de traitement des déchets en aval.

Adopter des indicateurs précis sur l'origine des produits et de l'ensemble des achats générant peu de déchets.

Disposer sur la commune de poubelles à tri sélectif sur l'espace public.

Encourager toutes les manifestations à pratiquer le tri sélectif et à réduire la production de déchets en amont.

Diminuer la part des plastiques utilisés dans les manifestations communales et associatives. Encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable.

Encourager les pratiques co-responsables (exemple de la « consigne »).

Développer et animer les marches et initiatives écocitoyennes (associatives ou municipales).

Développer les actions autour du sport, de la santé et de la culture

Objectif n°8 : développer des parcours éducatifs liés à la culture

Développer les activités de la médiathèque en direction des scolaires en multipliant le nombre d'accueils par classe et par école.

Associer étroitement les écoles et la médiathèque dans le cadre de projets pédagogiques autour de la culture (exemple de la Grande Lessive).

Augmenter progressivement le nombre de classes et d'élèves concernés chaque année par les projets d'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (P.C.T.).

Amener la culture à interagir spontanément dans l'espace public

Promouvoir l'éducation musicale grâce à une intervenante spécialisée au sein des écoles.

Objectif n°9 : multiplier les possibilités d'animations et d'activités éducatives :

Encourager la création de nouvelles associations et contribuer au développement des associations existantes en valorisant (montant de la subvention annuelle versée par la ville) celles qui développent des actions spécifiques au P.E.D.T.

Adapter les créneaux d'utilisation des salles associatives pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'être accueillis.

Optimiser l'utilisation des créneaux et des salles.

Ouvrir de nouveaux espaces pour la pratique sportive.

Continuer de rénover et réhabiliter l'ensemble des bâtiments pour accueillir dans des conditions favorables à la pratique qu'elle soit sportive, artistique ou culturelle.

Donner des moyens aux associations pour qu'elles puissent développer leurs activités : bâtiments, subventions, aide matérielle...

Créer de nouveaux équipements (exemple : parcours multi sport).

Relayer toutes les initiatives et les possibilités d'animation menée par des partenaires extérieurs : Office d'Animation Sportive de Brière (O.A.S.B), Animations sportives du Conseil Départemental, stages sportifs organisés par Saint-Nazaire Agglomération-la CARENE.

Objectif n°10 : santé

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le



ID : 044-214401515-20240916-64_09_2024-DE

Mettre la sécurité des publics accueillis au centre de la pratique de chaque service, école et structure.

Organiser des réunions et conférences mettant en avant la promotion de la santé.

Réunir régulièrement la commission municipale de la « restauration collective » afin de s'assurer de la conformité des pratiques et de l'évolution du secteur.

Travailler en concertation avec les différents intervenants autour de la prévention des risques liés à la santé.

Mettre en place des ateliers autour de la diététique et du « bien manger » tant pour les enfants que pour les familles.

Réduire l'utilisation des produits chimiques pour l'entretien des bâtiments municipaux en développant des solutions alternatives, notamment l'intégration de protocoles ozone.

EVALUATION DU PROJET :

Il est établi que le comité de pilotage se réunira une fois par an a minima.

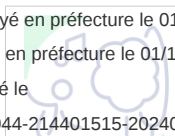
Son rôle est de :

- Suivre la mise en application du P.E.D.T.
- Rechercher la cohérence et la complémentarité des projets et des actions mises en œuvre.
- Recenser et mobiliser les ressources locales.
- Evaluer les actions conduites.
- Emettre des propositions et rechercher l'articulation entre les différents partenaires.
- Réaliser une analyse collective des résultats (réussites, obstacles rencontrés...).
- Apporter les correctifs nécessaires.

Plan Mercredi

MAIRIE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 044-214401515-20240916-64_09_2024-DE



Données Générales

Nom et Prénom de l' élue référente : ANNE RAINGUE-GICQUEL

Fonction : Maire Adjointe en charge de la petite enfance, de la vie scolaire et périscolaire et des solidarités

Adresse électronique : raingue-gicquela@ville-st-andre-des-eaux.fr

Nom Prénom du coordonnateur : HERVE CHARON

Téléphone : 02 51 10 62 69

Adresse électronique : charonh@ville-st-andre-des-eaux.fr

Durée du Plan Mercredi : 3 années (identique à la durée du P.E.D.T.)

Organisation (peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DDDJSCS ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer à la liste disponible sur le site caf.fr via le lien ci-dessous)

<http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vous-etes-partenaire-ou-futur-partenaire/plan-mercredi-top-depart>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Espace enfance	Mairie	7h30 – 19h	Rue Jules Ferry 44117 SAINT-ANDRE-DES-EAUX	3 – 11 ans	2003 00 163

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune : SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 50

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 75

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

X activités artistiques

☐ activités scientifiques

X activités civiques

☐ activités numériques

X activités de découverte de l'environnement

X activités éco-citoyennes

X activités physiques et sportives

¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé.

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

X associations culturelles

X associations environnementales

X associations sportives

☐ équipe enseignante

X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

☐ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

X intervenants associatifs rémunérés

X intervenants associatifs bénévoles

☐ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

☐ parents

☐ enseignants

X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, présentation synthétique de l'existant, les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**L'existant :**

Pas assez de temps de cohésion programmé entre les différents partenaires (municipaux et associatifs). Chaque entité gère en fonction de ses besoins sans évaluer la perspective globale et la cohérence des actions menées sur le territoire.

Perspectives :

Le comité de pilotage du P.E.D.T se réunira à minima une fois par an. Il a pour rôle de rechercher la complémentarité des projets et des actions mises en œuvre. Nous rechercherons à faciliter la signature de conventions tripartites entre les parents, la ville et les associations afin de permettre une plus grande souplesse dans l'accueil des enfants et dans leur parcours de loisirs éducatifs.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**L'existant :**

Difficultés ponctuelles pour pouvoir accueillir certains enfants (notamment en situation de handicap) en raison de conditions et taux d'encadrement qu'il est particulièrement complexe de respecter. Certains enfants pris en charge à l'école grâce à une AESH peuvent difficilement bénéficier de la même inclusion les mercredis.

Perspectives :

Intégrer tous les enfants, quelles que soient leur singularité et différence.

Réunir l'ensemble des partenaires concernés afin d'établir des protocoles d'accueil cohérents et concertés dès lors qu'une situation particulière le nécessite : Equipes éducatives, P.A.I...

Former les différents professionnels à l'accueil d'un enfant en situation de handicap (ATSEM, animateurs, éducateurs sportifs ...).

Continuer d'accueillir au sein de l'école élémentaire Jules Ferry une unité décentralisée d'enseignement.

Travailler en étroite concertation avec l'IME Clémence Royer sur le volet intégration et formation.

Accueillir des jeunes stagiaires issus de l'IME Clémence Royer dont l'objectif est la découverte de métiers professionnels. Nommer des tuteurs dédiés à ces jeunes stagiaires et les former.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

Quelques initiatives en la matière qui méritent d'être développées.

Perspectives :

Sensibiliser au développement durable, à la transition écologique et à la promotion du patrimoine local.

Renforcer la sensibilisation et l'éducation de tous les publics, notamment les publics scolaires en proposant des ateliers dédiés et des animations autour de la découverte du patrimoine et la sensibilisation au développement durable.

Travail avec les associations locales et les partenaires institutionnels (Parc national régional de Brière, C.P.I.E ...).

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

Niveau déjà satisfaisant des activités mises en place les mercredis en ALSH grâce à des programmes d'animation diversifiés et de qualité. Forte implication de l'équipe d'animation dans la réalisation d'activités de découverte, manuelles, artistiques, culturelles et sportives.

Perspectives :

Développer les parcours éducatifs liés à la culture en favorisant l'accès à la bibliothèque municipale.

Faire appel autant que possible à des intervenants extérieurs spécialisés dans les secteurs concernés.

Favoriser le lien avec les associations locales qui ont des ressources propres pouvant intéresser et valoriser le service périscolaire.

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

– DSDEN SDJES : pel44@ac-nantes.fr

– DSDEN : pole1d44-moyens@ac-nantes.fr

– CAF : partenaires-afc@caf44.caf.fr